



Mise à jour BEGES-r 2020

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011

Centre Hospitalier de Brioude Année de référence : 2012 Année de reporting : 2020 Rédaction du rapport : 4 mai 2021	Rédacteur :
	Véronique HUMBERT 06 62 47 14 09 v.humbert@cvdeveloppement.fr SAS CV – 6 H Avenue du Général DERROJA 66510 SAINT HIPPOLYTE



Sommaire

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	1
LA PERSONNE MORALE CONCERNEE	2
EVALUATION DES EMISSIONS	4
EMISSIONS EVITEES	6
INCERTITUDES BEGES 2020	6
EXCLUSION LORS DE L'EVALUATION DES EMISSIONS DE GES	6
MISE A DISPOSITION DU BILAN D'EMISSIONS DE GES	6
PLAN D' ACTIONS 2021 – 2023	7



1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE.

La Loi Grenelle de l'environnement 1 et 2 et son décret d'application du 11 juillet 2011 impose dans l'article 26 que les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre avant le 31 décembre 2012. La loi Grenelle prévoit que ce bilan doit être rendu public et qu'il doit être mis à jour au moins tous les trois ans. C'est dans ce contexte que le Centre Hospitalier de Brioude a réalisé un BEGES réglementaire en 2011 et que l'établissement a réalisé une mise à jour en avril 2021 sur l'année 2020.

1

Cette mise à jour a été réalisée sur les émissions directes et indirectes associées à l'énergie de ses différents sites et conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 et à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Cette mise à jour porte sur la comptabilisation du :

SCOPE 1 ou catégorie 1 : *les émissions directes des sources fixes de combustion, les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique, les émissions directes des procédés hors énergie et les émissions directes fugitives.*

SCOPE 2 ou catégorie 2 : *les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.*

La comptabilisation, conforme à l'Arrêté du 25 janvier 2016 (*article R. 229-45 du code de l'environnement*), prend en compte les gaz à effet de serre suivant :

- le dioxyde de carbone (CO₂);
- le méthane (CH₄);
- le protoxyde d'azote (N₂O);
- les hydrofluorocarbones (HFC);
- les hydrocarbures perfluorés (PFC);
- l'hexafluorure de soufre (SF₆);
- le trifluorure d'azote (NF₃).



2. PERSONNE MORALE CONCERNEE.

a. Informations générales.

Raison sociale : Centre Hospitalier de Brioude
Code APE : 8610 Z
Code SIREN : 264300039
Adresse : 2 rue MICHEL DE L'HOPITAL 43100 BRIOUDE
Nombre de salariés : 467 agents
Description sommaire de l'activité : Etablissement de soins :

Le Centre Hospitalier de BRIOUDE compte 228 lits et places répartis en 2 pôles cliniques et médico-techniques. Un service d'autodialyse fonctionne par convention avec l'Association d'Utilisation du Rein Artificiel (AURA) en Auvergne. Adhésion à la Communauté Hospitalière Altiligérienne. Etablissement référent de la filière gériatrique au niveau du bassin intermédiaire de santé de Brioude.

b. Mode de consolidation.

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

c. Périmètre organisationnel retenu.

Le périmètre organisationnel retenu comprend les établissements suivant :

CENTRE HOSPITALIER DE BRIOUDE - 2 RUE MICHEL DE L'HOPITAL - 43100 BRIOUDE - SIRET : 26430003900015
SERVICE DE SOINS A DOMICILE - 2 RUE MICHEL DE L'HOPITAL - 43100 BRIOUDE - SIRET : 26430003900064
UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE - 2 RUE MICHEL DE L'HOPITAL - 43100 BRIOUDE - SIRET : 26430003900031
EHPAD - 2 RUE MICHEL DE L HOPITAL - 43100 BRIOUDE - SIRET : 26430003900023



d. Périmètre opérationnel retenu.

Le périmètre opérationnel retenu est le suivant :

Catégorie 1 : les émissions directes des sources fixes de combustion, les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique, les émissions directes des procédés hors énergie et les émissions directes fugitives.

Catégorie 2 : les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.

3

Catégorie		Postes d'émissions	OUI	NON	Sources d'émissions	Commentaires
Emissions directes associées à l'énergie (SCOPE 1)	1	Combustion de gaz naturel	X		Installation de combustion fonctionnant au gaz naturel et au fioul domestique	/
		Combustion de fioul domestique	X			/
	2	Combustion de gazole	X		Véhicules de transport appartenant à la personne morale	/
		Combustion d'essence	X			/
	3	Procédés hors énergie		X		Sans objet
	4	Fuite de fluides frigorigènes		X		Sans objet
	5	Emissions issues de la biomasse		X		Sans objet
Emissions indirectes associées à l'énergie (SCOPE 2)	6	Electricité	X		Consommation électrique pour le fonctionnement	
	7	Consommation vapeur – chaleur – froid		X		Sans objet

Les postes 8 à 23 ne sont pas concernés par l'obligation réglementaire.

e. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence :

Année de reporting : 2020

Pour mémoire : conformément à l'article R. 229-47, l'année de reporting est l'année précédant celle où le bilan est établi ou mis à jour, à défaut de données disponibles, la pénultième année.

Année de référence : 2012

Pour mémoire : l'année de référence permet à la personne morale de suivre ses émissions dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre. Le bilan d'émissions de GES sur cette année de référence doit être recalculé en cas de changement de périmètre organisationnel de la personne morale ou de changement de méthode d'évaluation des émissions de GES, à l'occasion de l'établissement de bilans GES ultérieurs.



3. EVALUATION DES EMISSIONS.

Les émissions prises en compte par le centre hospitalier de Brioude dans le cadre du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre réglementaires sont :

- Les émissions directes produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités (*Catégorie 1*)
- Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de vapeur ou de chaleur (*Catégorie 2*).

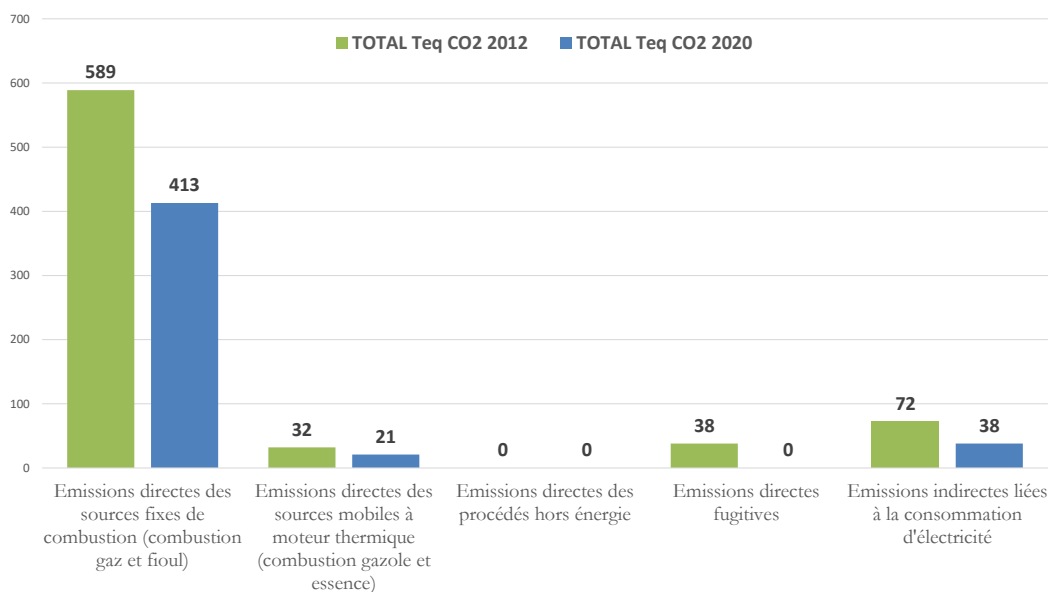
4

Les émissions de gaz à effet de serre pour le centre hospitalier de Brioude, directes et indirectes, associées à l'énergie s'élèvent à 472 Teq CO₂.

Emissions par poste d'émissions :

Scope	N°	Postes d'émissions	Centre Hospitalier de BRIOUDE		
			Année de référence : 2012	Année de reporting 1 : 2020	Variation 2020 - 2012
			TOTAL Teq CO ₂ 2012	TOTAL Teq CO ₂ 2020	
1	1	Emissions directes des sources fixes de combustion (<i>combustion gaz et fioul</i>)	589	413	-30%
1	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (<i>combustion gazole et essence</i>)	32	21	-34%
1	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	-
1	4	Emissions directes fugitives	38	0	-100%
1	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	NC	NC	NC
2	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	72	38	-47%
TOTAL BEGES réglementaire SCOPE 1 et 2 :			731	472	-35%

Bilan GES - Teq CO₂





Détail par catégorie et poste d'émissions :

Centre hospitalier de Brioude

			Valeurs calculées							
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			Année de référence : 2012			Année de reporting : 2020				
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	412	0	1	0	413	0	21	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	21	0	0	0	21	1	2	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	433	0	1	0	434	1	22	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	38	0	0	0	38	0	6	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	38	0	0	0	38	0	6	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	60	8	1	27	96	-1	4	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	60	8	1	27	96	-1	4	0

Poste 8 à 23 : autres émissions indirectes – SCOPE 3, postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire



4. EMISSIONS EVITEES.

Il n'y a pas pour le centre hospitalier de Brioude d'émissions évitées au sens de la « méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010 -788 du 12 juillet 2010 ».

5. INCERTITUDES BEGES 2020.

Les incertitudes ont été calculées à partir des incertitudes sur les données d'activité et sur les facteurs d'émissions (intégrant les incertitudes sur les pouvoirs de réchauffement global) issues du Bilan Carbone Version 8.6 de février 2021 : 5 % pour le gaz naturel, 5 % pour le fioul, 10 % pour l'électricité, 30 % pour les rechargements de fluides frigorigènes, 10 % pour le gazole routier et 10 % pour l'essence.

Les incertitudes sont de 22 teqCO₂ sur les émissions directes (SCOPE 1) et de 6 teqCO₂ sur les émissions indirectes liées à l'énergie (SCOPE 2) soit un total de 28 teqCO₂ ce qui correspond à 6% du bilan des émissions de gaz à effet de serre.

6. MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'EMISSIONS DE GES LORS DE L'EVALUATION DES EMISSIONS DE GES.

Aucune source d'émissions de GES n'a été exclue.

7. ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN D'EMISSIONS DE GES :

Responsable du suivi :	Sandrine BOUCHET
Fonction :	Attachée Administration Hospitalière Responsable des Services Economiques et Logistiques
Adresse :	CENTRE HOSPITALIER DE BRIOUDE - 2 RUE MICHEL DE L HOPITAL - 43100 BRIOUDE
Téléphone :	04.71.50.86.54
Mail :	sbouchet@ch-brioude.fr



8. PLAN D' ACTIONS 2021 – 2023

7

Actions réalisées entre 2012 et 2020 :

Optimisation des charges de chauffage par la rénovation partielle de la chaufferie : Optimisation de l'efficacité énergétique des installations (centralisation de la gestion des différents circuits régulés, fonctionnement en cascade des chaudières...) : Economie prévisionnelle : 9 % sur la facture Gaz de l'Etablissement

Réduction des consommations Gaz par le remplacement du calorifuge pour limiter les déperditions d'énergie de la centrale de traitement d'air en toiture de MEDECINE

Remplacement de certaines ampoules par des ampoules basse consommation : Remplacement de 569 ampoules

Isolation des combles par de la laine de roche en 2013

Isolation du réseau d'eau chaude sanitaire en 2018

Gestion des points lumineux : Installation de minuteriers, de détecteurs de présence.....

Isolation des points singuliers en 2018

Catégorie	Postes d'émissions	Plan d'actions	Date mise en œuvre	Difficulté de mise en œuvre	Investissement	Gains CO ₂
SCOPE 1 Emissions directes	Emissions directes des sources fixes de combustion	Anticiper le décret TERTIAIRE : Décret 2019-771 du 23 juillet 2019 et Arrêté du 10 avril 2020 : obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire : réduction des consommations énergétiques par rapport à 2010 de : – 40% en 2030 ; – 50% en 2040 ; – 60% en 2050 :	2021 - 2030		CEE + €€	+++
		<u>Etape 1</u> : Détermination des bâtiments soumis au décret ; Définition de l'année de référence ; Détermination des consommation actuelles Détermination des objectifs de réduction et de leur échelonnage dans le temps <u>Etape 2</u> : Transmission des données sur la plateforme OPERAT ; Définition du plan d'action pour atteinte des objectifs décennaux <u>Etape 3</u> : Pilotage des consommations d'énergie	Etape 1 et 2 : avant septembre 2021 Etape 3 : 2020 - 2022		CEE + €€	+++



Catégorie	Postes d'émissions	Plan d'actions	Date mise en œuvre	Difficulté de mise en œuvre	Investissement	Gains CO ₂
SCOPE 1 Emissions directes	Emissions directes des sources fixes de combustion	Etude pour la modification fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant et volet (Applicable au 1er Avril fiche CEE BAT-EN-104).	2021 - 2023	😊	CEE	+++
		Continuer l'isolation de points singuliers d'un réseau de chaleur (fiche CEE RES-CH-07).	2021 - 2023	😊	CEE	+++
SCOPE 1 Emissions directes	Emissions des sources mobiles à moteur thermiques	Anticiper le décret pour Verdir le parc de véhicules conformément à la loi climat Eligible CEE : TRA - EQ - 114	2021 - 2023	😐	€€	+
		Formation à l'écoconduite des chauffeurs éligible aux CEE (fiche TRA-SE-02)	2021 - 2023	😊	CEE	+
SCOPE 2 Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Remplacement des équipements informatiques (Serveurs et PC) et biomédicaux par des appareils moins énergivores.	Depuis 2014	😐	€	+
		Eclairage intérieur et extérieur moins énergivore type LED et minuterie.	2017 - 2023	😐	€€€	+

Objectif de réduction à iso activité et iso périmètre 2023 : - 5% soit 24 Teq CO₂